

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 13/02/2026 - 2275 - 2022 B 02093 - 913 131 413 - A L'ITALIENNE

Société A L'ITALIENNE

RESIDENCE LES TERRASSES DU
SABLAUSSOU AVENUE KONRAD ADENAUER
34170 CASTELNAU-LE-LEZ



COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe à la liasse fiscale

HATIFI
Certifiés conformes
par le gérant

MASTER EXPERTISE ET CONSEIL

90 ALLEE SACHA GUITRY

34070 MONTPELLIER

0467156225

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	40 000		40 000		40 000	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	17 592	5 477	12 115		12 115	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 380		1 380		1 380	
	Total II	58 972	5 477	53 495		53 495	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	452		452		452	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	71		71		71	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	15 057		15 057		15 057	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	15 580		15 580		15 580	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	74 552	5 477	69 075		69 075	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

HA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000	
	Réserves				
	Réserve légale	100		100	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	9 436		9 436	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 321		34 321	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	44 858		44 858	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	10 419		10 419	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 427		3 427	
	Dettes fiscales et sociales	10 371		10 371	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	24 217		24 217	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	69 075		69 075	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

24 217

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	119 083		119 083		119 083	
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	119 083		119 083		119 083	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			600		600	
Autres produits			4		4	
Total des Produits d'exploitation (I)			119 687		119 687	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			34 138		34 138	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			84		84	
Autres achats et charges externes *			28 686		28 686	
Impôts, taxes et versements assimilés			772		772	
Salaires et traitements			10 660		10 660	
Charges sociales			1 503		1 503	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 457		3 457	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			8		8	
Total des Charges d'exploitation (II)			79 309		79 309	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			40 378		40 378	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

H A

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 378		40 378	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 057		6 057	
Total des produits (I+III+V+VII)	119 687		119 687	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	85 365		85 365	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	34 321		34 321	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

979

MASTER EXPERTISE ET CONSEIL

A A

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
Dettes prov. congés à payer			240.00
01/01/2023 AA CONGES A PAYER		236.90	
01/01/2023 AA Congé payé à payer	236.90		
01/12/2023 AA Congé payé à payer		240.00	

H 2A

A L'ITALIENNE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : RES. LES TERRASSES DU SABLASSOU, AVENUE KONRAD ADENAURE
34170 CASTENAU LE LEZ

RCS N° 913 131 413 MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30/06/2024 d'approbation des comptes.

L'an deux vingt-quatre, le trente juin, à 15h00.

Monsieur Ahmed HABOUB propriétaire de la totalité des composant le capital social, intégralement libéré, de la Société **A L'ITALIENNE**, agissant en sa qualité d'associé unique et de seul président de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT : En sa qualité de seul président de la Société,

Monsieur Ahmed HABOUB, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31/12/2023** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**,
- l'affectation du résultat de cet exercice,
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce
- les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2023**. Approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **34 321 Euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **34 321 Euros** de la manière suivante :

H A ~~AK~~

- à la réserve légale	:	Euros
- aux autres réserves	:	34 321 Euros
- en autres répartitions	:	Euros
- en report à nouveau	:	Euros
- en dividendes	:	Euros

En outre, l'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende, s'agissant du premier exercice social.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 20 de l'article 158-3 du Code général des impôts. L'associé unique reconnaît avoir connaissance de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18%. Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signature de l'associé unique

